



EPTB ADOUR AFFLUENTS AQUIFERES

Extrait du registre des délibérations
de l'établissement public territorial de bassin Adour affluents aquifères

Séance du 22 juillet 2026
(Convocation du 10 juillet 2026)

Aujourd'hui, le 22 juillet 2026 à 15h00, le collège membres fondateurs dûment convoqué s'est réuni à la salle Henri Lavielle, à l'Hôtel du Département des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

Conseillers en exercice	
• Nombre	20
• Voix	20
Présents	
• Nombre	12
• Voix	12
Pouvoirs	
• Nombre	2
• Voix	2
Majorité simple selon article 11.2 des statuts	

Suffrages exprimés	
Pour	
• Nombre	14
• Voix	14
Contre	
• Nombre	0
• Voix	0
Abstention	
• Nombre	0
• Voix	0

Étaient présents :

Mme Nathalie Barrouillet, Mme Patricia Beaumont, Mme Fabienne Costedoat-Diu, Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, M. Jean Arriubergé, M. Paul Carrère, M. Gérard Castet, M. René Castets, M. Damien Delavoie, M. Charles Pelanne, M. Bernard Verdier

Étaient excusés et avaient donné procuration :

M. Pierre Brau-Nogué, M. Julien Dubois

Étaient excusés :

Mme Véronique Thirault, M. Thierry Carrère, M. Francis Dupouey, M. Bernard Poublan, M. Frédéric Ré, M. Marc Saint-Estevan

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Délégué

Rapporteur : Paul Carrère



OBJET : Programme d'actions - Biodiversité - Programme d'actions 2026 – Modification technique et financière – Fiche n°35bis – Gestion du site naturel de Jû-Belloc-Hères-Castelnau

Exposé des motifs :

1. Contexte de la révision de la fiche

Le comité syndical de l'EPTB a3 et le collège des membres fondateurs ont approuvé, le 09 décembre 2025, le projet de programme pour l'année 2026 (délibérations respectives n°2025_CS_42 et n°2025_CMF_17). La fiche n°35 de ce programme concerne l'opération « Animation de la Maison de l'eau et mise en œuvre du plan de gestion du site naturel de Jû-Belloc – Hères – Castelnau ». Cette fiche comprend, comme les années précédentes, deux volets : « gestion du site » et « animation-sensibilisation ».

Or, l'EPTB a3 et le syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA) ont procédé, à partir de la fin 2025, à une évolution concertée de leurs organisations respectives sur le plan du personnel (passage de l'agent assurant l'animation et la gestion du site naturel de Jû-Belloc – Hères – Castelnau-Rivière-Basse de l'EPTB a3 au SMAA), ce qui a entraîné une évolution du portage des actions se déroulant sur ce site, dès l'année 2026 :

- la gestion du site naturel, restant du ressort de la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB a3. Une convention de prestation entre l'EPTB a3 et le SMAA confie – entre autres – à ce dernier la mise en œuvre du plan de gestion (délibération du bureau, n°2026_B_17 du 25 mars 2026) ;
- les actions d'animation et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques menées sur ce site naturel et au profit des acteurs de ce territoire (dont le SMAA), qui relèvent désormais de la maîtrise d'ouvrage du SMAA.

Par ailleurs, l'année 2026 sera marquée par la finalisation de l'élaboration du plan de gestion du site pour la période 2026-2031, selon les recommandations d'un document national. Pour la conception et la rédaction du plan de gestion, le SMAA recourt à une aide extérieure, rémunérée, par des structures extérieures ayant déjà mené ce genre de mission. Il s'agit d'une dépense non ordinaire, en ce sens qu'elle n'interviendra qu'en 2026 et que, par la suite, les révisions du plan de gestion devraient en rester à un coût sensiblement inférieur, puisqu'il s'agira surtout de mise à jour de connaissances (inventaires naturalistes, etc.) et non de refonte de l'architecture complète du plan.

Il convient donc de réviser la fiche programme n°35 pour prendre en compte le changement de contenu technique et de plan de financement. Cette révision ne modifie pas le montant de l'autofinancement fixé dans les délibérations initiales sur le projet de programme 2026 incluant cette fiche.

2. Dépenses prévisionnelles

Volet	Fiche n°35 (pour mémoire)			Fiche n°35 bis		
	Animation / sensibilisation	Mise en œuvre du plan de gestion	Total	Finalisation du plan de gestion	Mise en œuvre du plan de gestion	Total
Personnel de l'EPTB	34 601 €	16 641 €	51 242 €	1 345 €	897 €	2 242 €
Frais indirects	4 890 €	4 900 €	9 790 €	210 €	140 €	350 €
Prestations extérieures	23 000 €	29 580 €	52 580 €	29 446 €	41 458 €	70 904 €
Total	62 491 €	51 121 €	113 612 €	31 001 €	42 495 €	73 496 €



3. Plan de financement prévisionnel

Financier	Fiche n°35 (pour mémoire)			Fiche n°35 bis		
	Animation / sensibilisation	Mise en œuvre du plan de gestion	Total	Finalisation du plan de gestion 2026-2031	Mise en œuvre du plan de gestion	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne	18 748 €	25 560 €	44 308 €	15 500 €	21 248 €	36 748 €
Région Occitanie	//	7 956 €	7 956 €	3 060 €	1 142 €	4 202 €
Leader (Europe)	28 802 €	//	28 802 €	//	//	//
Autofinancement	14 941 €	17 605 €	32 546 €	12 441 €	20 105 €	32 546 €
Total	62 491 €	51 121 €	113 612 €	31 001 €	42 495 €	73 496 €

Vu la délibération du comité syndical de l'EPTB a3 approuvant le projet de programme pour l'année 2026 (délibération n°2025_CS_42, du 09 décembre 2025),

Vu la délibération du collège des membres fondateurs de l'EPTB a3 approuvant le projet de programme pour l'année 2026 (délibération n°2025_CMF_17, du 09 décembre 2025),

Vu la convention passée le 06 mai 2024 entre l'EPTB a3 (sous son appellation précédente d'« ETPB Adour ») et le SMAA, pour la période 2023-2026, pour l'entretien de ce site naturel selon les préconisations du plan de gestion,

Vu la délibération du bureau de l'EPTB a3 approuvant les termes de la convention à intervenir entre l'EPTB a3 et le SMAA pour une prestation de service relative à la finalisation et à la mise en œuvre du plan de gestion du site naturel de Jû-Belloc – Hères – Castelnau-Rivière-Basse sur la période 2026-2031,

Considération l'évolution concertée des organisations respectives de l'EPTB a3 et du SMAA et les évolutions qui en découlent pour le portage des actions se déroulant sur ce site naturel, dès l'année 2026 (EPTB a3 : maîtrise d'ouvrage de la gestion du site naturel ; SMAA : maîtrise d'ouvrage des actions d'animation et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques menées sur ce site naturel et au profit des acteurs de ce territoire),

Considérant le projet de fiche révisée (fiche 35bis),

LE COLLEGE MEMBRES FONDATEURS

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1

- de rapporter la fiche n°35 du projet de programme d'actions 2026,
- d'approuver la fiche n°35bis du projet de programme d'actions 2026 intervenant en remplacement,
- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.



Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 juillet 2026 à Mont-de-Marsan,

Le Président,
Paul CARRÈRE

FICHE DE PROPOSITION N°35bis

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

1. Type d'opération

Biodiversité

2. Intitulé de l'opération

Gestion du site naturel de Jû-Belloc – Hères – Castelnau-Rivière-Basse.

3. Zone d'influence

Intégralité de ce site

4. Description de l'opération

4.1. Origine

Ce site d'environ 100 hectares s'étend sur les communes de Jû-Belloc, Hères et Castelnau-Rivière-Basse. Précédemment lieu d'extractions de granulats, il avait été acquis par l'EPTB et « renaturé ». Aujourd'hui, il présente à la fois une richesse écosystémique et des intérêts de pédagogie et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Sa gestion est encadrée par un plan pluriannuel.

4.2. Buts

La gestion de ce site, selon un plan pluriannuel élaboré sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB a3, vise à en assurer la préservation, la valorisation et le bon fonctionnement écologique.

4.3. Contenu

Un nouveau plan, pour la période 2026-2031, doit être établi conformément aux recommandations d'un document national de cadrage. Le plan de gestion 2018-2024 est tacitement prorogé jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau plan.

La mise en œuvre du plan 2026-2031 sera engagée dès 2026.

L'élaboration du plan et sa mise en œuvre seront confiées par l'EPTB a3 au syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA) via une convention pluriannuelle de prestation de service.

5. Interventions antérieures

Ceci s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'EPTB, en termes d'élaboration et mise en œuvre des plans de gestion antérieurs du site naturel.

6. Échéance – Délais

Deuxième semestre 2026 : finalisation du plan de gestion 2026-2031.



Au long de 2026 : mise en œuvre du plan de gestion (plan 2018-2024 prorogé ; puis, plan 2026-2031 dès sa validation).

7. Coût de l'opération

73 496 € TTC

Volet	Finalisation du plan de gestion 2026-2031	Mise en œuvre du plan de gestion	Total
Personnel de l'EPTB	1 345 €	897 €	2 242 €
Frais indirects de l'EPTB	210 €	140 €	350 €
Prestations extérieures ^[1]	29 446 €	41 458 €	70 904 €
Total	31 001 €	42 495 €	73 496 €

^[1] Convention de prestation de services avec le SMAA.

8. Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Finalisation du plan de gestion 2026-2031	Mise en œuvre du plan de gestion	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne	15 500 €	21 248 €	36 748 €
Région Occitanie	3 060 €	1 142 €	4 202 €
Autofinancement	12 441 €	20 105 €	32 546 €
Total	31 001 €	42 495 €	73 496 €

9. Plan de situation

